

24 mai 1935

## Premiers bienfaits d'un Monopole

Aujourd'hui le monopole des tabacs est une réalité. Il fonctionne. Il est un fait qu'on peut regarder en face. Pour le juger, on n'a qu'à le voir à l'œuvre.

Pourra-t-on nous en vouloir de constater que son premier contact avec le pays a été malheureux ?

Que penser par exemple de la manifestation d'avant-hier à Bkerké et aux Vieux Sérail ?

On nous assure que ces 600 ouvriers – que ces 600 manifestants – ne sont que la délégation envoyée par les 3000 ouvriers que le Monopole a mis en chômage ; que licenciés du jour au lendemain, leur misère est absolue, désespérée ; que des familles entières, dans toute la montagne, sont en train de mourir de faim.

Qu'il y ait dans ces détails et dans ces chiffres quelque exagération, ce n'est pas impossible. Mais les chômeurs d'avant hier, on les a vus. Ils sont une réalité incontestable et qu'on croie qu'ils étaient quand même plus de « 50 ». Quant à leurs chefs, ils ne nous intéressent pas. Ni davantage leurs opinions ou leurs desseins.

Ce qui importe aujourd'hui, ce qui doit seul entrer en ligne de compte, c'est qu'un nombre très important d'ouvriers se trouvent sans travail, sans protection, sans indemnité et dans l'impossibilité absolue de gagner leur vie.

Ceux qui ont conçu le monopole n'ont certainement pas voulu cela. Ne peuvent-ils donc pas aujourd'hui s'élever contre ces licenciements en masse dont le Cahier des Charges du monopole n'a jamais fait mention ?

Un autre aspect du problème est l'aspect social. Tant que le chômage au Liban se manifestait pas des cas individuels et isolés, on pouvait encore remettre à plus tard l'étude de ses remèdes et leur application.

Mais les manifestations d'avant-hier en prouvent actuellement, et plus impérieusement que jamais, la brutale nécessité.

Car le problème du chômage ne porte pas seulement préjudice au sort des travailleurs de ce pays. L'Ordre du pays lui-même s'y trouve attaché.

On peut nous objecter que d'après le Cahier des Charges du monopole lui-même (1), le régisseur n'a à reprendre qu' « *autant que possible et dans la mesure compatible avec le bon fonctionnement du monopole* » le personnel des anciens fabricants de tabac.

Mais si ce « bon fonctionnement » doit jeter 3000 ouvriers sur le pavé et constituer une charge, sinon une menace, pour l'Etat, qu'on nous laisse dire qu'il est tout au moins permis d'hésiter entre la meilleure marche d'une affaire – cette affaire fut-elle la Régie – et la santé morale du pays.

Quant à nous, nous n'hésitons pas. Notre choix est fait.